Daniel Bensaïd

Complot ou pas
(mais il n'y a pas besoin de complot pour ça)

1. Braquer l'attention et monter en épingle une affaire Besancenot/Rouillan en plein marasme économique et politique est une diversion qui arrange beaucoup de monde de Sarko à Hollande au moins. Ce n'est pas surprenant. La presse a déjà sorti Rouillan au moment de la réunion nationale des comités de juin, elle le ressort à la rentrée, et trouvera encore ça ou autre chose au moment du congrès, soyons en sûr. Sachant que, pour contrer la popularité d'Olivier et du Nouveau parti anticapitaliste (NPA), ces traquenards médiatiques ne peuvent que se multiplier, la question est de s'y préparer, de combattre notre naïveté, sans céder à la pression du chantage aux sondages.

2. La principale cible de l'opération est en réalité Olivier [Besancenot]. Mais Rouillan est une victime collatérale. Sa réincarcération est scandaleuse. Rien de ce qu'il fait de sa semi-liberté n'est répréhensible. Il est puni sur la base d'un défaut de repentance déduit de l'interprétation d'une seule phrase dans une interview. J'insiste sur ce point qui est grave car c'est une dérive judiciaire européenne alimentée par la campagne antiterroriste : il ne suffit plus d'accomplir la peine qui relève du droit, il faut se confesser (ce qui relève de la théologie). Cette dérive s'ajoute à la montée en puissance de la prévention : guerre préventive, prévention de la délinquance, loi de rétention, toutes mesures fondées sur les intentions criminelles supposées.

3. Plutôt que de spéculer sur une phrase ambiguë, pour savoir ce que pense vraiment Rouillan de son passé, il faudrait lever l'obligation de silence pour qu'il puisse, comme il le réclame dans l'interview « tirer son vrai bilan critique » de son expérience. La discussion en serait plus claire pour tout le monde.

4. Nous avons toujours condamné les méthodes et les actions d'Action directe. Et nous n'avons pas changé d'avis sur ce point. Nous les avons condamnées politiquement en général (mais pas moralement quand il s'agit de militaires de l'Otan) et moralement dans le cas de Besse. Le livre de mémoires de Rouillan en témoigne d'ailleurs au point que ces divergences aient pu aller jusqu'à l'affrontement physique à Toulouse ou ailleurs. Mais ça ne nous a pas empêchés de prendre leur défense contre l'acharnement judiciaire et les conditions carcérales.

5. La « lutte armée » devient en tant que telle une formule honteuse ou taboue. C'est un piège inadmissible qui amalgame lutte armée, terrorisme, assassinat, etc., dans une rhétorique d'intimidation. Nous n'avons pas renié le colonel Fabien, ni l'Affiche rouge (c'étaient des terroristes !), ni la résistance armée au franquisme ou à Pinochet. Nous soutenons la résistance armée palestinienne contre l'occupation des territoires. On ne peut pas, même si la confusion fait peur, laisser criminaliser une idée en général. Sur ce point, la phrase de Rouillan n'a absolument rien de scandaleux : « On peut répondre que la lutte armée est nécessaire à certains moments. On peut avoir un discours théorique sans faire de la propagande ou de l'appel au meurtre. » À certains moments, évidemment. Nous sommes certes pacifiques, mais nous ne sommes pas, que je sache devenus non-violents (Rifondazione en Italie qui s'est déclarée officiellement non violente n'a pas hésité à envoyer les troupes en Afghanistan). La bourgeoisie, de son côté, n'a pas renoncé à la lutte armée et elle le démontre tous les jours. D'ailleurs, il y a un double fétichisme de la lutte armée, négatif et positif. Négatif : il s'agit de criminaliser l'idée en la dissociant de tout contexte et de toute perspective stratégique en mêlant tout : expropriation de banque, propagande armée, guérilla, enlèvement, etc. Positif : il s'agit d'en faire un critère absolu de détermination révolutionnaire (ce que fait probablement Rouillan), alors qu'on a connu bien des réformismes armés sans parler maintenant des intégrismes armés.

6. Nous sommes très certainement toujours en désaccord avec Rouillan sur des questions essentielles (avec d'autres dans le NPA probablement aussi). Mais le passé est le passé et le présent est le présent. Dans l'entretien Rouillan dit : « Le processus de lutte armée tel qu'il est né dans l'après 68, dans ce formidable élan d'émancipation, n'existe plus. » La formule implique un jugement positif assez clair, non seulement sur des mouvements légitimes en Amérique latine, en Irlande, en Espagne ou ailleurs, dont nous avons parfois été partie prenante. Nous ne le partageons nullement concernant notamment les Brigades rouges, la RAF [Fraction armée rouge, Allemagne], ou Action directe (il faudrait aussi parler du Pays basque et de la Corse précisément). Mais la phrase implique aussi que cette lutte n'est pas d'actualité. Rester convaincu qu'un jour « à un moment du processus révolutionnaire » la question puisse se reposer n'est pas tabou dans le débat.

7. La LCR n'a jamais tué personne. Ni ses documents ni ses actions n'impliquent la moindre complaisance avec ce que fut la pratique d'Action directe. Il est probable que le NPA s'inscrira dans cette continuité et que les camarades qui voudront le rejoindre auront à se déterminer sur la base de ses résolutions et de ses statuts. En tout cas, il faut à tout prix éviter que l'affaire Rouillan devienne de fait une question du congrès, directement ou indirectement. L'opération de diversion aurait alors réussi.

Archives personnelles, texte destiné au débat interne à la LCR, 3 octobre 2008